



## Renonciation achat avec Bon de commande avec réserve

-----  
Par lebeotien

Bonjour,

J'ai signé un bon de commande d'un véhicule d'occasion, en concession, avec la réserve suivante : "Sous réserve de remboursement de l'assurance". (en effet mon précédent véhicule ayant été accidenté).

Pour des raisons x ou y (que je ne maîtrise pas) le dossier auprès de mon assureur s'enlise et celui-ci n'est pas près encore de me faire une proposition et encore moins de me verser les fonds. (dixit celui-ci).

Comme cela fait déjà plus d'un mois que cela traîne, je voudrais me désengager de l'achat de ce véhicule car je navigue à vue pécutiairement parlant. (et ne peux donc honorer ma commande).

Puis-je donc faire jouer la clause de réserve, tout en sachant que j'aurais (un jour peut-être) la réponse de l'assureur ?

Mais du coup la valeur du véhicule acheté aura baissé et je paierais le prix fort.

Je voudrais donc dénouer ce contrat et pouvoir revenir vers lui dès que mon souci pécunier sera réglé définitivement.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Je crains que cette seule mention ne soit pas suffisante. Il aurait au moins fallu indiquer une date buttoir.

-----  
Par lebeotien

Bonjour Janus,

Merci pour ce retour.

Du coup quelle est la durée de validité d'un bon de commande ? A partir de quelle moment on considère que celui-ci devient caduque ? Ou qu'il faille l'honorer ?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

A partir de quelle moment on considère que celui-ci devient caduque ?

Jusqu'à la date indiquée sur ledit bon de commande, ou jusqu'à ce que survienne un évènement le rendant inapplicable (ici par exemple un refus de remboursement de la part de votre assureur).

S'il n'y a pas de date précise vous restez engagé. Il faut négocier avec le vendeur.